

**COMMUNE DE VENOUSE**  
**89230**  
**Département de l'Yonne**

Envoyé en préfecture le 04/10/2021  
Reçu en préfecture le 04/10/2021  
Affiché le  
ID : 089-218904373-20210922-2021\_09\_22\_1-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

**Date de la convocation**  
15/09/2021

**Date d'affichage**  
15/09/2021

**OBJET :**  
*Délibération :*  
*Organisation location*  
*foyer rural*

**NUMERO :**  
2021-09-22-1

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification  
du



Le Maire,

Raymond DEGRYSE

L'an deux mil vingt et un  
Et le vingt deux septembre à dix-neuf heures  
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présidence

De **M. Raymond DEGRYSE, Maire**

**Présents :** Nelly CHARDON, Joëlle COURTOIS, Margarida RODOT,  
Aline CHARDON, François COLLET, Michaël BERTRAND, Marc  
LEPECHON, Michel HUET

**Absents excusés :** Julien THOMINET, pouvoir à Aline CHARDON, Yves  
ERFORT pouvoir à Raymond DEGRYSE

**Secrétaire de séance :** M. François COLLET

**Le conseil municipal, remet à jour, les tarifs de la location du foyer rural  
comme suit :**

	LOCATION WEEK END	LOCATION SEMAINE (1 journée)
Habitants de Venouse	250 euros	150 €
Habitants Hors Commune	390 euros	
Association de Venouse	250 euros	
Association Hors Commune	390 euros	300 euros
Entreprise Commune/ hors Commune	390 euros	

Pour les locations Week-end : Les clés sont à venir chercher le vendredi  
aux heures de permanence de la mairie et le retour de ces dernières  
s'effectue au plus tard à 12h00 le lundi suivant la location.

Location à la journée : en fonction des disponibilités. La salle ne peut être  
louée le vendredi lorsqu'elle est déjà réservée pour le week-end.

Le conseil municipal,  
**ACCEPTE**, à l'unanimité, les nouveaux tarifs et les conditions de location

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.